



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 132743

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'autisme, sujet d'actualité qui se doit d'être placé au cœur du débat politique. En effet, l'autisme, généralement constitué vers l'âge de deux ou trois ans, se manifeste par une triade de symptômes associant troubles de la socialisation, de la communication et du comportement, pouvant ainsi retarder le développement de ces enfants de façon variable et hétérogène. Consacré grande cause nationale 2012 par le Premier ministre, les solutions esquissées pour favoriser la participation sociale des autistes restent encore trop timides, ne permettant donc pas de faire tomber les préjugés sur ce handicap encore trop peu connu. En effet, au-delà de sa définition très large, il convient de se soucier des dispositifs mis en place pour faire accepter cette différence aux yeux de la société, handicap faisant trop souvent peur au grand public. La proportion de personnes atteintes de ce handicap au sein de la population représente pourtant une naissance sur cent cinquante : il devient donc plus que nécessaire de faire avancer leur prise en charge ainsi que de permettre une meilleure communication à ces enfants dès leur plus jeune âge. Ainsi, en développant des structures spécialisées et surtout en favorisant leur intégration au sein des écoles publiques, ces enfants auront davantage de chances de créer le lien avec la société qui leur était d'emblée rompu. La meilleure gestion de ce handicap passe également par la mise en place de formations à destination des parents dès la naissance de l'enfant, qui leur permettrait de mieux leur donner les moyens de comprendre et d'appréhender dans le temps cette lourde épreuve, face à l'état d'isolement trop souvent invraisemblable de ces familles. Il souhaite donc lui demander comment elle compte faire avancer l'élaboration du nouveau plan autisme, afin de permettre à la France de poursuivre le rattrapage de son retard en matière de prise en charge et donc de renforcer sa cohésion sociale.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132743

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2012, page 4168

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)